



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 36547

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire toute l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions de l'Institut français de recherches des administrations publiques, qui vient de nous montrer que le coût de l'administration des finances représenterait 14 % des sommes collectées, contre 4 % chez nombre de nos partenaires comme les Etats-Unis, l'Angleterre, la Hollande. Il lui demande quelle conclusion il tire de cette étude et quelle mesure il entend prendre afin de réduire dans les toutes prochaines années ce ratio qui n'ira pas, s'il se maintenait, sans poser un problème dans le cadre de la mondialisation toujours plus grande de l'économie.

Texte de la réponse

L'analyse des conditions dans lesquelles des administrations étrangères assurent des fonctions semblables aux siennes est une préoccupation que le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie prend en compte. Il ne s'agit pas pour lui de rechercher un modèle mais d'apprécier les réponses que des administrations étrangères apportent à des questions similaires pour en tirer les meilleurs enseignements. En 1999, cette volonté s'est notamment concrétisée par la réalisation d'une mission d'analyse comparative des fonctions d'administrations fiscales dans les pays comparables à la France. Cette mission dont la conduite a été confiée à l'inspection générale des finances a porté sur douze administrations fiscales de neuf pays membres de l'OCDE (Allemagne, Canada, Etats-Unis, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni). Elle a notamment permis d'établir le constat suivant : l'importante évolution des administrations étrangères depuis cinq ou dix ans, le traitement différent des contribuables en fonction de leur comportement vis-à-vis de l'impôt, un développement très substantiel des technologies de l'information et de la communication, et une diminution générale du coût global de l'impôt. Cette étude a permis de faire apparaître que, pour le ratio coûts de gestion sur recettes nettes, la France se place plutôt dans la partie haute de la fourchette, avec 1,6 % des sommes recouvrées, après l'Italie (1,52 %), mais avant l'Allemagne (1,71 %), les Etats-Unis ayant le taux d'intervention le plus bas avec 0,49 %, la moyenne relevée sur l'ensemble de l'échantillon étant de 1,1 %. Toutefois, des précautions méthodologiques s'imposent dans cette analyse comparative, car la productivité du système fiscal et le type d'impôts gérés n'expliquent que partiellement cette disparité des coûts. Il faut ainsi noter qu'un indicateur global incorporant également les coûts de gestion des cotisations sociales ressortirait en France à 1,13 %. La réforme-modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, dont les orientations ont été présentées aux organisations syndicales à l'occasion du comité technique ministériel du 28 avril 2000, a pour objectifs d'améliorer le fonctionnement de l'administration fiscale, de rendre un meilleur service à l'usager et d'assurer la maîtrise du coût du service public. Cette réforme-modernisation sera réalisée par étapes, en concertation étroite avec les personnels, leurs représentants, les usagers et les élus. Elle conduira notamment à la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique, qui se fera progressivement sur la base d'expérimentations qui interviendront dès 2000 (accueil commun par les agents des impôts et ceux du Trésor public dans plusieurs hôtels des finances, implantation dans plusieurs départements d'un réseau intranet reliant les services de ces deux administrations et rapprochement entre les centres et les recettes des impôts afin d'améliorer le service aux

entreprises) et grâce au développement d'un nouveau système d'information commun aux deux administrations fiscales. Enfin, les entreprises les plus importantes bénéficieront de l'interlocuteur unique début 2002 grâce à la création d'une direction nationale des grandes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36547

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6120

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5141